



RÈGLEMENT

CRO MAGNON TRAIL SOLO

Pour un cumul de KILOMÈTRES SEUL sur 24H

- OBLIGATIONS COVID 19/ PASSE SANITAIRE (infos par tel ou MP)**
Un bracelet vous sera donné après vérification, idem pour les accompagnants.
- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ESPACE CLOS**
 - **PORT DU MASQUE AU DEPART ET ARRIVEE**
 - **DESINFECTION DES MAINS SUR LES RAVITAILLEMENTS OBLIGATOIRE**
 - **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER LES DOSSARDS EN CAS D'ANNULATION COVID MOINS 2€ POUR FRAIS DE GESTION, OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le Cro Magnon Trail SOLO, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82).

Elle aura lieu les 19 et 20 Février 2022.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Le concept Cro Magnon SOLO est basé sur une course de Trail réalisée avec un parcours DE 28 km/1400D+ sur la commune de Bruniquel pour une durée supérieur à 24h.

Celui-ci est pourvu de 3 bases de vie permettant à la fois le ravitaillement et la zone de repos.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Vous aurez 24 heures pour cumuler un maximum de kilomètres. Le mental, la résistance, l'endurance et la gestion de course devront être vos atouts.

L'assistance sera autorisée uniquement sur les bases de vie.

Un sac de délestage sera disponible sur les 3 bases.

Matériel obligatoire :

MASQUE

Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau (500 ml minimum)
- d'une réserve alimentaire
- d'une couverture de survie
- d'un sifflet
- d'une lampe frontale
- d'un gobelet personnel
- d'une paire de gants
- d'un téléphone portable ... qui fonctionne.

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- une seconde couche
- un collant de course long
- un bonnet ou couvre-chef chaud.

ARTICLE 3 : TARIFS

Pour les participants : 100 €

Repas de clôture : inclus

Pasta party : inclus

A PARTIR DU 08 FEVRIER LES INSCRIPTIONS SERONT MAJOREES DE 5€

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

Le dossard ne peut être échangé ou revendu.

Inscriptions

à partir du 15 AOÛT 2021

- en ligne sur le site
www.bruniquelorigine-trail.fr

- par chèque à l'adresse de l'association :
Bruniquel Origine Trail 2962 chemin des Nouals 82800 Bruniquel

Annulation et remboursement

- **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER LES DOSSARDS EN CAS D'ANNULATION COVID MOINS 2€ POUR FRAIS DE GESTION, OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

Pour prétendre au remboursement de votre inscription,

la demande d'annulation, envoyée en recommandé à l'adresse postale de l'association, sera prise en compte pour les causes suivantes **uniquement** :

- accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même,
- maladie grave nécessitant une hospitalisation ou décès du conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur entraînant une hospitalisation ou arrêt de travail de plus de 5 jours, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement se fera selon les conditions suivantes :

- avant le 23 Novembre 2021, 90 % du prix du dossard sera remboursé suivant les cas cités *
- à compter du 23 Novembre 2021, 60% du prix du dossard sera remboursé suivant les cas cités *
- après le 23 janvier 2022, aucun remboursement ne sera possible.

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 8 février 2022. Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se dans la salle des fêtes de Bruniquel les :

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE en espaces clos**

vendredi 18 février 2022

18h30 à 20h00 : remise des dossards salle des fêtes ou possibilité de retrait chez notre partenaire RRUN Montauban dans la semaine .

samedi 19 février 2022

08h00 à 9h00 : remise des dossards. Salle des fêtes

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité/ contrôle passe sanitaire à la suite du quel nous vous donnerons un bracelet , idem pour les accompagnants.

Le contrôle du matériel obligatoire sera effectuée lors de l'accès au SAS départ. Le dossard devra être visible tout au long de l'épreuve.

ATTENTION : les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage.

Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

ASSURANCE

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation. L'Association "Bruniquel Origine Trail" déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE ET CONTRÔLES

Une carte par coureur sera à poinçonner aux postes de contrôles numérotés sur le parcours.

À la fin de chaque tour elle sera vérifiée. Elle devra avoir les poinçons de chaque poste, dans l'ordre, si la carte est validée, elle sera remplacée par une nouvelle qui portera le numéro du tour en cours.

Chronométrage : **chaque participant devra porter son dossard de façon visible.** Une puce de contrôle devra être en permanence sur vous et restituées en fin de course au PC course ou base de vie.

Le passage dans les bases de vie et points de contrôles sur le parcours déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

Votre dernier pointage jusqu'au Dimanche 10h servira pour votre classement et distance parcourue.

Passé les 24h, le Dimanche matin à 10h, sur chaque point de contrôle nous vous indiquerons le passage le plus court pour revenir aux châteaux ou rapatriement.

Les données seront visibles sur internet via notre site web ainsi que sur un écran positionné aux bases de vie.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DU CRO MAGNON TRAIL ÉQUIPE ET SOLO

vendredi 18 février 2022

- 18h30 à 20h00 : remise des dossards Salle des fêtes
- 19h00 à 21h00 : Pasta Party village salle des fêtes

samedi 19 février 2022

- 08h00 à 9h00 : remise des dossards salle des fêtes
- 10h00 : départ de la course châteaux

dimanche 20 février 2022

- 10h00 : fin de la course
- 11h : podium - 12h : ouverture du repas de fin de course. Salle des fêtes

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Tous les participants Finishers de l'épreuve se verront remettre un lot.

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes (soit 6 coureurs) ayant effectué le plus de kilomètres.
En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation lors de l'événement "CRO MAGNON TRAIL" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Le parcours de 28 km 1400D+ comprend 3 bases de vie composées d'un ravitaillement copieux et d'une zone de repos. La répartition de ces bases divise donc le parcours en 3 tronçons :

- du village de Bruniquel à la base 1 : 7 km, monotrace en sous-bois, sur crête, monté de 250D+ sur 1.2 km, descentes 300D- sur 2 km, du caillou, des bosses et de l'herbe ...

- de la base 1 à la base 2 : 13 km (distance et terrains variables selon météo), chemin de randonnée, montées maxi 280D+, descentes parfois technique, une traversée au-dessus des eaux et une balade au fil du temps, chemin forestier large et sympathique, monotrace en sous-bois, descente magique sous des arches de verdure ... plutôt roulants ... ou presque)

- de la base 2 à la base 3 (salle des fêtes) : 8 km (distance et terrains variables selon la météo), petite descente mono puis grimpette sur roche, galopade en sentier sur crêtes, une vue sur les bases de vie et des superbes descentes techniques vers le village avant une descente régulière et rapide puis une petite grimpette vers les châteaux.

Ravitaillement / zones de repos

Les 3 bases de vie seront pourvues d'une zone de ravitaillement composée d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos sera à la disposition des coureurs.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes et des signaleurs placés tout le long du parcours aux endroits stratégiques.

ATTENTION : les parcours comprennent certains passages qui nécessitent des concurrents une vigilance particulière. **Vous vous engagez donc** à respecter les règles de sécurité, l'attente éventuelle, l'ordre de passage et les indications des bénévoles encadrants au passage de cordes et au pont de singe.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Sauf pour raison COVID-19

- **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER LES DOSSARDS EN CAS D'ANNULATION COVID MOINS 2€ POUR FRAIS DE GESTION, OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

